

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 9^e jour du mois de juillet 2019 à 19h au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Monsieur Jean-François Perrier, maire suppléant et les conseillers (ères) Messieurs Louis Laurier, Dean Brisson, Donald Richard.

Madame Évelyne Charbonneau est absente (absence motivée, motif personnel).
Madame Sophie Chamberland est absente (absence motivée, motif personnel).

Formant tous quorum sous la présidence de Monsieur Jean-François Perrier, maire suppléant.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Ratification du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2019.
- 3) Ratification des déboursés.

AFFAIRES COMMENCÉES :

- 4) Recommandations du CCU
 - Feux de tous types dans la bande de protection riveraine.
 - Gestion de la vidange des boues des installations sanitaires.
- 5) Installation d'un dos d'âne.
- 6) Période de questions.

AFFAIRES NOUVELLES :

- 7) Correspondance : Test de vitesse pour implantation de fibre optique.
Programme TECQ 2019-2023.
- 8) Offre de Monsieur Régent Morneau cession d'un terrain.
- 9) Traitement des matières organiques.
- 10) Réclamation suite aux inondations.
- 11) Formation communication d'urgences (ministère de la Sécurité publique).
- 12) Perception de taxes par l'avocat.
- 13) Inscription au congrès de la FQM le 26, 27 et 28 septembre 2019 à Québec.
- 14) Autorisation achat de feux de chantier.
- 15) Autorisation déplacement « journée réseau biblio » 23 septembre 2019.
- 16) Varia : a)
- 17) Période de questions.
- 18) Levée de la session.

RÉSOLUTION 150-19
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 151-19
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2019

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que la secrétaire est exempte de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2019, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal de la séance du 11 juin 2019 est adopté tel que rédigé.

Résolutions 117-19 à 149-19 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 152-19
RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 9155 à 9199 inclusivement, pour un montant de 107 714.73\$ et des comptes à payer au 9/07/2019 au montant de 7 569.50\$, ainsi que les chèques de salaire numéro 4946 à 4993 inclusivement pour un montant de 22 751.52\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

COMPTES PAYÉS À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
9155	Bell Mobilité	Cellulaires juin 2019	147.40\$
9156	Dubé Guyot inc.	Perception de taxes	227.37\$
9157	Hydro-Québec	Électricité hangar 87.25 \$ Électricité station de pompage 711.02 \$ Électricité réservoir gravitaire 67.44 \$ Électricité garage 132.89 \$ Électricité caserne 287.36 \$ Électricité maison des jeunes 143.71 \$ Électricité hôtel de ville 507.27\$ Électricité parc & terrain tennis 145.97 \$	2 082.91\$
9158	Maurice Guylaine	Frais déplacement & de repas (congrès ADMQ 12 au 14 juin)	638.71\$
9159	Morneau Sheppel Ltd.	Mutuelle de prévention juin 2019	71.81\$

9160	M.R.C. des Laurentides	Quotes-parts 2019 - 2è vers. R.I.D.R. & gestion des écocentres - 3è vers.	39 862.00\$
9161	Multiservices MD inc.	Nettoyage des rues	7 694.71\$
9162	Provost Mélanie	Remb. Frais non-résident	50.00\$
9163	Purolator inc.	Frais de transport	37.53\$
9164	Richer Annick	Remb. Frais camp de jour 2019	370.00\$
9165	Énergies Sonic inc.	Huile à chauffage	837.48\$
9166	Mario Ardea	Musicien/chanteur/animateur 23/06/19	1 819.55\$
9167	Airenjeux	Location jeux gonflables 23/06/19	1 149.75\$
9168	Bell Canada	Téléphone station de pompage Téléphone ordinateur eau potable	149.25\$
9169	Durand Éric	Remb. achat vêtements (t-shirt sécurité)	53.99\$
9170	Entreprise Patrice Perreault	Entretien des terrains mai & juin 2019	2 063.80\$
9171	Hydro-Québec	Électricité puits aqueduc	89.31\$
9172	J.M. Léonard Électricien inc.	Entretien réseau luminaire	759.78\$
9173	Lapierre Samuel	Frais déplacement 12/06, 13/06, 25/06	50.97\$
9174	Marier Claude	Remb. Frais non-résident	14.00\$
9175	Marier Jacqueline	Remb. Frais non-résident	38.00\$
9176	Ministre des Finances	Frais 2019 RSVL	476.00\$
9177	Pages Jaunes	Inscription Bottin téléphonique avil à juin 2019	50.19\$
9178	Le Roy du Pavage et Fils inc.	Asphaltage ch. du Lac-à-la-Loutre Asphaltage ch. Rockway Valley	28 577.04\$
9179	Ville de Ste-Agathe-des-Monts	Ouv. dossier cour municipale mars, avril 2019	258.69\$
9180	Ministère du Revenu du Québec	DAS juin 2019	9 266.49\$
9181	Municipalité du Canton Arundel	Service premiers répondants 2019 - 3è vers.	6 316.00\$
9182	Receveur Général du Canada	DAS juin 2019	3 376.12\$
9183	APSAM	Formation signaleur routier	210.00\$
9184	Eurofins Environex	Analyses d'eau juin 2019 Analyse d'eau 189, rue Principale	85.88\$
9185	Parker Marie-Claire	Remb. frais camp de jour 2019 (2) Remb. frais non-résident	890.00\$
4946 - 4993	Employés	Salaires juin 2019	22 751.52\$
TOTAL			130 466.25\$

COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
9186	Librairie Carpe Diem	Livre	29.35\$
9187	Carquest Canada Ltée	Absorbant, gants, huile hydraulique	238.21\$
9188	Coopsco des Laurentides	Livres	863.83\$
9189	Les Entreprises Dobie inc.	Poteaux clôture parc	23.00\$
9190	Les Machineries St-Jovite inc.	Frais de transport	31.04\$
9191	Matériaux R. McLaughlin inc.	Peinture signalisation, asphalte froide, ponceau, adhésif, clés, vis, masse, plateaux peinture, bois traité	1 593.05\$
9192	Outils Tremblant inc.	Location laveuse à pression	202.17\$
9193	Pièces d'Auto P.B. Gareau inc.	Boyau, raccords	132.59\$
9194	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant	Vidange fosse scellée 203, rue Principale Vidange fosse 105, rue du Moulin Vidange 101, rue du Pont Vidange 184, rue Principale Vidange 174, rue du Fer-à-Cheval	1 011.79\$

9195	Régie Incendie Nord Ouest Laurentides	Présence pompier feu 23/06/19	366.40\$
9196	Service Routier S. Prévost	Poser selenoid tracteur, filage 6 roues, joint tracteur, graisser 10 roues, changer hose hydraulique, poser drive shaft tracteur	1 396.67\$
9197	Villemaire	Réparer pneu pépine	299.50\$
9198	Visa Desjardins	Essence, frais hébergement, timbres, courrier recommandé	1 334.16\$
9199	Visa Desjardins	Courrier recommandé	47.74\$
TOTAL			7 569.50\$

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 153-19
RECOMMANDATION DU CCU

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait la recommandation au conseil d'accorder un mandat à un urbaniste afin de modifier la réglementation municipale pour interdire les feux dans la bande riveraine des lacs, cours d'eau et milieux humides;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à la révision de son règlement de brûlage afin d'avoir un règlement uniforme à l'ensemble du territoire de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides (RINOL);

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été transmis par la RINOL;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'un article au règlement permettrait d'inclure cette clause au règlement et que ce travail peut être exécuté par la directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a également fait la recommandation de prendre en charge la gestion des boues des installations sanitaires sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'après vérification auprès d'une autre municipalité l'achat d'un logiciel est nécessaire ainsi que la participation de l'officier municipal;

CONSIDÉRANT QUE le système présentement en place est efficace et que cette procédure augmenterait la charge de travail du personnel et occasionnerait des frais pour l'achat et la mise à jour du logiciel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que l'interdiction de faire des feux dans la bande de protection riveraine des lacs, cours d'eau et milieux humides soit incluse dans le projet de règlement à adopter.

Que le conseil informe le CCU qu'il n'entend pas donner suite à la recommandation de prendre en charge la gestion des boues des installations sanitaires pour les raisons ci-haut mentionnées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (conseillères).

RÉSOLUTION 154-19
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 332-19

Monsieur le conseiller Louis Laurier fait dépôt d'un projet de règlement numéro 332-19 concernant le brûlage lequel sera applicable sur l'ensemble du territoire de la municipalité d'Huberdeau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (conseillères).

RÉSOLUTION 155-19
AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 332-19

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Donald Richard qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement concernant le brûlage lequel sera applicable sur l'ensemble du territoire de la municipalité d'Huberdeau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (conseillères).

RÉSOLUTION 156-19
INSTALLATION D'UN DOS-D'ÂNE

ATTENDU QUE lors de la séance du 11 juin dernier la résolution numéro 140-19 autorisait l'achat d'un système de dos-d'âne;

ATTENDU QUE le prix soumis de 152\$ ne comprenait qu'une section de 20 pouces de large et que 7 sections sont nécessaires pour l'aménagement d'un dos-d'âne en plus des 2 sections de côté et du système d'ancrage;

ATTENDU QUE le prix de revient du système complet est de 1 646.20\$ plus taxes pour un dos-d'âne;

ATTENDU QUE le coût pour l'aménagement d'un dos-d'âne allongé permanent est d'environ 2 500\$ selon les soumissions reçues en 2018 par l'ingénieur dans d'autres projets;

ATTENDU QUE l'installation de dos-d'âne pourrait être exécutée durant les travaux de réfection de la rue Principale;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que le conseil demande à ce que 2 dos-d'âne allongés soient aménagés lors des travaux de réfection de la rue Principale.

Que ceux-ci soient aménagés aux endroits suivants :

- Près de l'intersection de la rue Turcotte et Principale (limite du 209 rue Principale)
- Au Parc des Puces à limite du terrain (clôture) près de la caserne

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 157-19
OFFRE DE MONSIEUR RÉGENT MORNEAU CESSION DE TERRAIN

ATTENDU QUE Monsieur Régent Morneau propriétaire d'une partie du lot 19 rang 4 canton Arundel a fait parvenir un courriel en réponse à des informations transmises en mai 2017 par Mme Audrey Laflamme qui occupait le poste d'officier en bâtiment et en environnement à ce moment afin de céder ce terrain à la municipalité;

ATTENDU QUE le terrain de Monsieur Morneau est enclavé par le terrain propriété de la Municipalité d'Huberdeau ou est présentement situé la réserve de sable et l'écocentre;

ATTENDU QUE Monsieur Morneau consent à céder ledit terrain à la condition que la Municipalité assume les frais devant être encourus par cette transaction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que l'offre de Monsieur Régent Morneau de céder à la Municipalité d'Huberdeau à titre gratuit une partie du lot 19 rang 4 canton Arundel (matricule 1695-71-4070) et acceptée;

Que la municipalité s'engage à assumer les frais devant être encourus par cette transaction (notaire, arpenteur ci-requis).

Que Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière est autorisée à signer tout document relatif à cette cession.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 158-19
TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES
(ABROGÉ PAR RÉSOLUTION 165-19)

CONSIDÉRANT QUE la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles prévoit le bannissement de la matière organique des lieux d'élimination;

CONSIDÉRANT QUE les Villes et Municipalités se sont engagées, par la signature d'une charte, à réduire la quantité de déchets actuellement enfouis;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Huberdeau, comme l'ensemble des Villes et Municipalités, désire offrir à l'ensemble de sa population des services de récupération des matières organiques afin de les détourner de l'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) maintenant connu sous le nom de Complexe Environnemental de la Rouge, possède une capacité excédentaire de traitement des matières organiques;

CONSIDÉRANT QUE le Complexe Environnemental de la Rouge a déposé une offre en janvier 2019, permettant à la Municipalité d'Huberdeau ainsi que 4 municipalités avoisinantes de devenir propriétaires au même titre que les 10 propriétaires actuels ou de devenir clients, du site de traitement des matières organiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Huberdeau doit informer la MRC des Laurentides de l'endroit où les matières organiques seront acheminées pour leur traitement avant la fin août 2019;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

QUE la Municipalité d'Huberdeau confirme son intention de devenir propriétaire du site de traitement des matières organiques du Complexe Environnemental de la Rouge selon l'offre déposée en janvier 2019;

QUE Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière et Madame Évelyne Charbonneau sont autorisées à signer tous documents ou entente relative à ce partenariat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 159-19 **RÉCLAMATION INONDATION 2019**

ATTENDU QUE de par le programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents (PGIAP) décret 403-2019 la municipalité d'Huberdeau peut réclamer le remboursement des dépenses encourues durant la période d'inondation 2019;

ATTENDU QUE lors de ce sinistre la municipalité a eu à assumer des dépenses de 5 809.58\$ afin d'obtenir l'aide de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, procéder à l'achat de sacs et assurer la surveillance du niveau d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que le conseil autorise la directrice générale à transmettre une demande de remboursement dans le cadre du programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents selon les modalités prévues au programme.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 160-19 **FORMATION TOUCHANT LES COMMUNICATIONS D'URGENCE**

ATTENDU QUE le Ministère de la Sécurité publique organise en collaboration avec Urgence Québec une journée complète de formation touchant les communications d'urgence

ATTENDU QUE cette formation gratuite s'adresse aux personnes devant agir comme porte-parole lors d'une situation d'urgence en sécurité civile;

ATTENDU QUE le nombre d'inscriptions est fixé à 2 par organisations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et Monsieur Jean-François Perrier, conseiller responsable du dossier sécurité publique, sont autorisés à participer à la formation qui aura lieu le 20 septembre 2019 à la MRC des Laurentides, les frais de déplacement et de repas sont remboursables sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 161-19
PERCEPTION DE TAXES PAR L'AVOCAT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que Me Denis Dubé, avocat est mandaté pour entreprendre des procédures judiciaires pour perception des taxes pour les années 2017, 2018 et 2019 pour les matricules suivants :

Matricule : 1290-66-4520

Matricule : 1290-83-9500

Matricule : 1290-84-2560

Matricule : 1190-49-8005

Matricule : 1290-75-6005

Matricule : 1390-37-6570

Au nom de Monsieur François Laurin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 162-19
INSCRIPTION CONGRÈS DE LA FQM 2019

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu.

Que Madame Évelyne Charbonneau, mairesse est autorisée à participer au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu les 26, 27 et 28 septembre prochain à Québec, les frais de déplacement, repas et d'hébergement sont remboursables sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 163-19
AUTORISATION ACHAT DE FEUX DE CHANTIER

ATTENDU QUE lors de travaux sur le réseau routier l'installation de feux de chantier est parfois nécessaire étant donné le manque d'effectif formé pouvant effectuer le travail de signaleur routier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que le conseil autorise la directrice générale à procéder à l'achat d'un système de feux de chantier au coût approximatif de 5 200\$ de Signal Service étant le seul fournisseur connu de ce genre d'équipement.

Le conseil n'étant pas unanime sur cette décision le maire suppléant demande le vote :

2 conseillers sont pour l'achat et 1 conseiller contre, le maire suppléant n'ayant pas utilisé son droit de vote, la résolution est donc adoptée.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 164-19
AUTORISATION DÉPLACEMENT « JOURNÉE RÉSEAU » RÉSEAU BIBLIO

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu;

QUE Madame Carole Lachance est autorisée à participer à la « journée réseau » organisée par le Réseau Biblio le 23 septembre prochain à Sainte-Agathe-des-Monts, les frais de déplacements et de repas sont remboursables sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 165-19
ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 158-19

ATTENDU QU'après la période de questions les citoyens présents dans la salle désirent obtenir certaines informations concernant la résolution 158-19 concernant le traitement des matières organiques à laquelle le conseil ne peut répondre;

ATTENDU QUE le conseil désire approfondir sa réflexion avant de prendre sa décision finale;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le maire suppléant Jean-François Perrier et résolu :

Qu'une rencontre avec le Complexe Environnemental de la Rouge soit planifiée afin d'expliquer la proposition faite au conseil aux contribuables;

D'abroger la résolution 158-19 et de reporter cette décision à la prochaine séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 166-19
LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que la session soit levée, il est 20h12.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guyline Maurice,
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-François Perrier, maire suppléant.